

## Compte-rendu de la CLE

**Date : 18 février 2020 – 14h**

Le 18 février 2020, les membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14 heures dans l'auditorium de l'Hôtel du Département de Loire-Atlantique à Nantes.

### – Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
<b>Collège des élus</b>			
Département de Loire-Atlantique	Freddy HERVOCHON	Mairie de Machecoul Saint-Même	Hervé De VILLEPIN
Mairie de la Plaine-sur-Mer	Michel BAHUAUD	CARENE	François CHÉNEAU
Nantes Métropole	Christian COUTURIER	CC Pays d'Ancenis	Jean-Pierre BELLEIL
SIVU de la Divatte	Anne LERAY	CA Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL
EDENN	Catherine BASSANI	Syndicat du Bassin Versant du Brivet	Alain MASSÉ
Mairie de Lavau-sur-Loire	Christian BIGUET	Nantes Métropole	Nicolas MARTIN
<b>Collège des usagers</b>			
Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique	François d'ANTHENAISE	A.A.D.P.P.M.F.E.D. 44	Didier MACÉ
Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire	Laurent LELORE	Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Alain TETEDOIE
Fédération des Groupements de Maraîchers Nantais	Antoine THIBERGE	LPO Loire-Atlantique	Jean-Pierre LAFFONT
Fédération des vins de Nantes	Frédéric MACÉ	Société pour l'étude et la Protection de la nature en Bretagne (SEPNB)	Michel MAYOL
UNICEM Pays de la Loire	Agnès GARÇON	Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)	Michel BELLANGER
Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire	Franck BOITARD	UDPN 44	Chystophe GRELLIER
Union Fluviale et Maritime de l'Ouest	Lénaïck LE FAOU	Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)	Annabelle ORSAT



Collège des services de l'État			
Préfecture de la région des Pays de la Loire	Etienne SIMON	Préfecture de Maine-et-Loire	Cécilia MATHIS
DREAL Pays de la Loire	Guillaume MAILFERT	MISEN 44	Pauline SAINTE
DDTM 44	Sandrine SELLIER	DDT 49	Jérôme HERVÉ
AELB	Hervé PONTHEUX	Office Français de la Biodiversité	Stéphanie COUPRIE
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	Lucie. TRULLA	Voies Navigables de France	Antoine VALLÉE

## – Excusés représentés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Collège des élus			
CARENE	Eric PROVOST => pouvoir à M. CHÉNEAU	Parc Naturel Régional de Brière	Christian GUIHARD => pouvoir à M. MASSÉ
CAP Atlantique	Chantal BRIÈRE => pouvoir à Mme LERAY	Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire	Jean-Gérard FAVREAU => pouvoir à M. De VILLEPIN
CA Pornic Agglo Pays de Retz	Jean-Pierre LUCAS => pouvoir à M. CAUDAL	Conseil régional des Pays de la Loire	Maurice PERRION => pouvoir à M. COUTURIER
Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Guy FRESNEAU => pouvoir à M. BELLEIL	Communauté de Communes Sud Estuaire	Raymond CHARBONNIER => pouvoir à M. BAHUAUD
Ville de Rezé	Yann VINCE => pouvoir à Mme BASSANI	Département de Loire-Atlantique	Claire TRAMIER => pouvoir à M. HERVOCHON
Nantes Métropole	Mireille PERNOT => pouvoir à M. MARTIN		
Collège des usagers			
Union des syndicats des Marais du Sud-Loire	Pouvoir à la Fédération des Maraîchers Nantais	Association SOS Loire Vivante	Pouvoir à SEPNB Bretagne vivante
Comité régional des Pêches et des élevages marins (COREPEM)	Pouvoir à l'A.A.D.P.P.M.F.E.D. 44	EDF – Délégation régionale des Pays de la Loire	Pouvoir à l'AILE
UFC Que Choisir	Pouvoir à Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)	Syndicat des Vignerons Indépendants Nantais	Pouvoir à la chambre d'agriculture 44
Association départementale de drainage et d'irrigation de Loire-Atlantique	Pouvoir à la chambre d'agriculture 49	Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Pouvoir à la Fédération 44 pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Comité régional de la conchyliculture Pays de la Loire	Pouvoir au CEN Pays de la Loire		



Collège des services de l'État			
Préfet Coordonnateur de bassin	Pouvoir à la DREAL	Préfecture de Loire-Atlantique	Pouvoir à la DDTM 44
MISEN de Maine et Loire	Pouvoir à la MISEN 44	ARS Pays de la Loire	Pouvoir à l'AELB
IFREMER	Pouvoir à l'OFB	Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres	Pouvoir au Préfet de la Région des Pays de la Loire

## – Absents excusés

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
<b>Collège des élus</b>			
Région de Bretagne	Thierry BURLLOT	Département de Maine-et-Loire	Gilles PITON
Département du Morbihan	Alain GUIHARD	Communauté de Communes Erdre et Gesvres	Jean-Yves HENRY
Mairie du Vair-sur-Loire	Éric LUCAS	Mairie de Paimboeuf	Thierry BRUTUS
Mairie d'Oudon	Alain BOURGOIN	Mairie de Thouaré-sur-Loire	Serge MOUNIER
Mairie de Saint-Brévin-les-Pins	Yannick MOREZ	Mairie du Pellerin	Patrick GAVOUYÈRE
Mairie de Basse-Goulaine	Alain VEY	Mairie de Crossac	Véronique MOYON
Mairie de Frossay	Sylvain SCHERER	Mairie de St-Michel-Chef-Chef - Tharon-Plage	Irène GEOFFROY
Mairie de Liré – commune nouvelle Orée d'Anjou	Jean-Pierre MOREAU	Mairie de Corsept	Patricia BENBELKACEM
Mairie de Férel	Françoise FONMARTY	Mairie déléguée de Freigné – commune nouvelle de Vallons-de-l'Erdre	Alain RAYMOND
Mairie du Marillais	Dominique AUVRAY	Établissement Public Loire	Laurent GÉRAULT
Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE	ATLANTIC'EAU	Jean-Pierre GERGAUD
Syndicat Mixte Loire et Goulaine	Xavier ZAOUÏ		
<b>Collège des usagers</b>			
CCI Nantes Saint-Nazaire		Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire-Atlantique	
Union Maritime Nantes Ports			
<b>Collège des services de l'État</b>			
-	-	-	-



## Ordre du jour

M. Couturier ouvre la séance et annonce l'ordre du jour. Il rappelle que faute de quorum lors de la précédente réunion du 11 février 2020, la CLE est à nouveau convoquée ce jour pour soumettre le projet de SAGE révisé au vote, avant la phase d'instruction.

Pour cette seconde convocation, le quorum n'est pas nécessaire pour procéder valablement au vote mais la validation requiert les 2/3 des votes favorables des membres présents et représentés.

M. Couturier souligne que la validation du projet constitue une étape importante. Cependant, le projet pourra évoluer sur la base des remarques et des échanges au cours de la phase d'instruction.

M. Couturier demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent procéder au vote à bulletin ouvert ou à bulletin secret.

**=> À la majorité, la CLE choisit le vote à bulletin secret.**

M. Couturier donne la parole à M. Le Bihen (SCE) pour présenter une synthèse du projet de SAGE révisé portant sur :

- Un rappel des précédentes étapes de la révision du SAGE,
- Les différents enjeux du projet de SAGE révisé,
- Les modalités d'instruction du projet de SAGE révisé intégrant la consultation administrative et la participation du public avant la soumission du projet à l'approbation du Préfet.

### 1. Échanges sur le projet de SAGE révisé soumis au vote de la CLE

Avant de procéder au vote du projet de SAGE, M. Couturier laisse la parole aux membres de la CLE qui souhaitent s'exprimer.

Mme Trulla revient sur l'avis défavorable qui a été précédemment exprimé par le Grand Port Maritime de Nantes St-Nazaire. Cet avis défavorable a été motivé par la transmission tardive de la cartographie associée à la règle n°2 de protection des zones humides. La cartographie proposée contraint le maintien de l'activité portuaire. Le Grand Port partage l'ambition, mais constate un manque de partage et d'appropriation de la règle n°2. Les récentes modifications apportées par le SYLOA, structure porteuse du SAGE, sur les cartes de cette règle, constituent une amélioration.

À ce titre, le Grand Port votera en faveur du projet de SAGE, sous réserve d'un travail à engager sur la cartographie des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) dont l'évolution n'apparaît pas encore suffisante. Des discussions seront nécessaires en phase d'instruction sur la vocation stratégique de certaines zones humides identifiées.

Mme Bassani souligne les avancées du SAGE révisé, qui intègre notamment une vision plus globale du territoire. Certains enjeux nécessitent une vigilance particulière :

- La gestion quantitative constitue un enjeu fort pour le territoire ; elle participe notamment à la préservation de l'Alimentation en Eau Potable (AEP). Des économies d'eau sont nécessaires dans le cadre d'une solidarité de territoire ;
- Sur la qualité de l'eau, le « zéro phyto » est une voie à poursuivre ;
- Le risque d'inondation est un sujet d'actualité. Ce risque doit être apprécié dans le contexte de changement climatique et doit être intégré dans le cadre d'implantations d'activités humaines ;



- Les zones humides, par leurs fonctionnalités et en tant que sièges de la biodiversité, doivent être considérées comme très difficilement compensables.

M. Chéneau indique que la CARENE est favorable au projet de SAGE, avec néanmoins quelques réserves car certaines remarques formulées n'ont pas été prises en compte. Certaines dispositions et règles impliquent des contraintes importantes pour les politiques publiques. En phase de rédaction, les contributions de la CARENE ont principalement concerné les thématiques suivantes : zones humides, alimentation en eau potable, fonctionnement et performance de l'assainissement, gouvernance de l'estuaire.

Une vigilance reste nécessaire sur certains points :

- L'objectif de mise en conformité de 95% des branchements d'assainissement apparaît par exemple difficile à atteindre dans le délai fixé de 6 ans. Cela nécessiterait des moyens financiers très importants, et dépend de la mise en œuvre des travaux nécessaires par les particuliers. Par ailleurs, les objectifs encadrant les déversements directs des réseaux d'assainissement ne correspondent pas aux autorisations délivrées par le Préfet ;
- Le référentiel de zones humides apparaît obsolète, et manque d'exhaustivité et de cohérence. Le projet de SAGE ne différencie pas les ZHIEP (Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier) et les ZSGE. Il existe ainsi un risque de protéger des zones humides non stratégiques. Il est nécessaire d'actualiser l'inventaire des zones humides et de diagnostiquer leurs fonctionnalités. Pour cela, il apparaît urgent que le SYLOA mette à disposition des maîtres d'ouvrage un cahier des charges type.

M. Hervochon rappelle que le territoire présente des enjeux forts en termes de gestion de l'eau. Le Conseil départemental de Loire-Atlantique reconnaît à ce titre une réelle amélioration et une réelle ambition du projet de SAGE révisé. Ce projet intègre notamment une protection plus large des zones humides et prend mieux en compte les secteurs de tête de bassin versant. Il souligne que 99% des masses d'eau du département ne sont pas en bon état écologique. Un équilibre est cependant à trouver avec le développement des activités économiques. Le Département souscrit ainsi aux réserves qui ont été émises et appelle à les discuter au cours de la phase d'instruction.

M. d'Anthenaise s'inquiète des réajustements futurs du projet. Les règles sont nécessaires dans un SAGE, il faut cependant veiller aux moyens dont on dispose pour les contrôler. Dans certains cas, il apparaît ainsi plus adapté de passer par des dispositions.

Il reconnaît des avancées dans le projet de SAGE révisé à la suite des remarques de la Chambre d'agriculture tout au long du processus de rédaction, mais tous les points n'ont pas reçu de réponses. L'intégration des têtes de bassins versants dans la règle n°2 pourrait impliquer un blocage des projets qu'il sera nécessaire d'engager face au changement climatique pour l'implantation de retenues de substitution.

L'encadrement des prélèvements d'eau pourrait également bloquer la réutilisation des eaux de ruissellement. Le monde agricole est prêt à faire des efforts mais une priorisation des actions est nécessaire, en particulier lorsque cela concerne un enjeu eau potable. Il faut permettre plus de souplesse pour utiliser la ressource disponible et la partager entre tous les acteurs.

Mme Sellier remarque que les groupes de travail proposés en phase d'instruction permettront aux différents acteurs de s'exprimer à nouveau et de préciser des points particuliers du projet.



M. Caudal reconnaît que la problématique du littoral est mieux prise en compte dans le projet de SAGE révisé. Le lien terre-mer est important. Les projets de retenues en amont du territoire ne prennent pas en compte les usages littoraux. Il rappelle que la production de moules nécessite par exemple des apports d'eau douce. Une gestion équilibrée terre-mer est nécessaire.

M. Laffont évoque la possibilité de modifier les pratiques agricoles pour protéger les têtes de bassin versant. Il salue également la volonté du Grand Port d'intervenir en toute transparence quant à l'identification partagée des ZSGE.

M. Couturier rappelle que des groupes de travail seront organisés en phase de consultation sur le projet de SAGE.

Il remarque que changement climatique a constamment été mis en perspective dans ce travail de révision du SAGE, pour tous les enjeux du territoire.

La gestion quantitative fait intervenir une étape préalable de connaissance de l'état des ressources, puis la définition de modalités de partage de la ressource en eau. Des actions sont d'ores et déjà menées sur certains secteurs pour faire évoluer les pratiques agricoles de manière pérenne et améliorer la qualité des eaux. C'est le cas du bassin versant de l'Erdre par exemple.

Sur les délais nécessaires aux services des collectivités pour respecter les objectifs du SAGE en termes de fonctionnement des systèmes d'assainissement, des ajustements resteront à discuter.

Il rappelle par ailleurs que si les ZHIEP relèvent du Préfet, les SAGE peuvent dorénavant identifier directement des ZSGE (Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 est également en phase de révision. Le cas échéant, les nouvelles orientations de ce dernier seront à intégrer au SAGE en phase d'instruction.

Pour la compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE doit intégrer les têtes de bassin versant. La mise en place de réserves de substitution est donc à étudier en dehors des zones humides des secteurs de tête de bassin versant. Le remplissage de ces réserves est à réaliser en dehors des périodes d'étiage, notamment pour préserver les apports d'eau douce vers le littoral.

## 2. Vote de la CLE

M. Couturier soumet au vote de la CLE le projet de SAGE révisé. Mme Sellier est désignée comme secrétaire de séance pour contrôler la régularité du vote.

### Résultats des votes :

Votes		
Pour	Abstention	Contre
55	0	7

Le projet de SAGE révisé, qui recueille plus de deux tiers d'avis favorables parmi les membres présents et représentés, est donc validé par la CLE du SAGE Estuaire de la Loire. La phase d'instruction peut ainsi être engagée.

M. Ponthieux salue le travail de M. Couturier en tant que Président de la CLE.

M. Couturier associe le travail de l'ensemble de l'équipe du SYLOA aux remerciements.

